

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 6 février 2019

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	11
- présents	8
- votants	8
- absents	3
- exclus	0

L'an deux mille dix-neuf, le six février à 20 heures 30, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Jean-Paul CHASSAING, Maire.

Étaient présents : CARSAC Robert, CHASSAING Jean-Paul, FERRAND Michel, HEISER Bénédicte, LACOUT Guy, Pauline MOREAU, SEBAA Stéphane, VARIER Sylvain.

Absents/Excusés : BRÉHAULT Thomas, Lucette CARSAC, François TAURAND.

Secrétaire de séance :

Pauline MOREAU a été désignée comme secrétaire de séance

Délibération n°
CM06022019-02
OBJET
**Sollicitation
d'une subvention
auprès du Conseil
Départemental :
Etude préalable à
des travaux
d'aménagement
urbain,
l'Adressage
communal.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le projet d'Adressage Communal se confirme ; il est nécessaire de créer une circulation et un adressage de qualité par la nomination des routes, voies et chemins, afin de faciliter la bonne destination des secours, livreurs et gestionnaires des réseaux ; il est nécessaire de lancer une étude préalable à cet aménagement, à cet égard un premier aménagement a été réalisé en limite de commune entre Figeac et Planioles ; travail confié à Experts Géo.

Dans la continuité de l'étude il nous a paru légitime de confier notre étude au même bureau d'étude.

Le bureau d'Etudes EXPERTS GEO a été sollicité pour établir un devis pour avoir une première estimation de ce projet.

Cette étude représente un coût HT de 7 500 € et il nécessitera par la suite la pose des panneaux indicatifs et des numéros de rue.

Le Conseil Municipal décide de solliciter le Conseil Départemental pour une aide au titre de la « réalisation d'une étude préalable à des travaux d'aménagement urbain » : l'Adressage de Planioles ; 35 % du coût HT du coût de cette étude, soit 2 625 €

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Etude 7 500 € HT
- TVA 1 500 € Total : 9 000 € TTC
- Aide du Département 2 625 €
- Autofinancement 6 375 €

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 15 février 2019.

Le Maire,
Jean-Paul CHASSAING.